

Thielmann ne capitule pas ; il lui reste encore quelques alliés, notamment ses frères, le comte de DEUX-PONTS et Henri d'ORLEY. Dès le mois de mai, le Chapitre avait entrepris des négociations. Les registres capitulaires en conservent la trace : « Die Dedicacionis sancti Salvatoris furent eslus, par commun acort, pour respondre au depputéz de la ville sus le fait Thielemant, nosseigneur le Doien, le chantre, le chancelier, le coustre et maistre Jacques Fessalz, et de pourchessier tout le dit fait, et peuvent envoyer par devers monseigneur le cardinal dou Nuefchastel quilz seigneur de ceans quelz lor plairait, et ne le peuvent refuseir ceuz qu'ilz nommeront pour faire lez missions qui y seront nécessaires » (23).

Ces négociations n'aboutirent à rien. Le chapitre se méfiait à bon droit de lui et le savait fort rusé. Il y eut toutefois un moment de répit après le 20 mai 1388 quand une partie de ses alliés le quitta, mais dès l'été 1389, le prélat est de nouveau en guerre avec Metz et le comte de BAR. Le 7 août, il conclut une trêve avec ce dernier. Le 23 juillet de l'année suivante, le comte de DEUX-PONTS seigneur de Bitche fait la paix avec Metz et deux jours plus tard, il obtient même le droit de bourgeoisie (24). Thilmann continue ses incursions. Raoul de COUCY se tourne alors vers le pape d'Avignon, mais celui-ci ne peut que lui prodiguer des conseils et lui suggérer ... la patience.

Le 17 mars 1391 toutefois, il y a lieu de noter un événement important qui pouvait ramener la paix, non seulement dans le diocèse, mais dans toute cette partie de l'Empire, proche de la France où les les esprits étaient échauffés : un traité d'alliance et de ligue était signé entre Raoul de COUCY, évêque de Metz, Charles, duc de LORRAINE, Robert duc de BAR et le maître-échevin de la cité de Metz pour garder les terres de leurs domaines contre les usurpateurs et les rebelles. Les parties contractantes établissaient pour maintenir ladite alliance : du côté de l'évêque, Renaült d'Herbeviller, bailli de l'évêché et Jean d'Abocourt, écuyer ; pour le duc de Lorraine, Liebault du Chatelet, bailli de Nancy et Jean de Fleville, bailli de Vosge ; pour le duc de BAR, Richard des Armoises, chevalier et Georges de Serrières, bailli de Saint-Mihiel ; pour les citains de Metz, Jehan le Gronaix, chevalier et Nicole François. Elles exceptaient du nombre des princes contre lesquels la Ligue pourrait sévir : le pape CLEMENT, l'empereur ou le roi des Romains, le roi de France, le cardinal de Neufchastel, le seigneur de Coucy, les ducs de Touraine, Berry, Bourgogne et Bourbon, les villes de Trèves et de Luxembourg (25).

Le 29 septembre 1391, nouvelle défection dans les rangs urbanistes à la suite sans doute de ce pacte : Henri d'ORLEY, son beau-frère, quitte Thilmann ; il avoue dans le traité qu'il scelle qu'il a fait la guerre à la cité parce qu'elle croyait « en pape Clément » (26). Mieux encore, son oncle Pierre de CROMENBOURG adresse à la cité une lettre de convenance par laquelle il s'engage à la servir toute sa vie « avec quarante compagnons, ou vingt cinq le moins ... tuit hommes d'armes et de nom », sous les conditions stipulées (27).